

DEPARTEMENTS DE LA SAVOIE ET DE L'ISERE
COMMUNES de SAINT GENIX SUR GUIERS 73 ET AOSTE 38

RESTAURATION MORPHO-ECOLOGIQUE DU GUIERS

Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Guiers et de ses Affluents
(SIAGA)

Demande d'Autorisation de travaux au titre des Articles L214-1 à L214-6 du
Code de l'Environnement et Déclaration d'intérêt Général

Avis d'Enquête Publique Loi sur l'eau

Arrêté Préfectoral de Messieurs les Préfets de la Savoie et de l'Isère des 13 et 14
septembre 2018

Le 06/11/2018
Le Commissaire Enquêteur

JM CHARRIERE



SOMMAIRE

1. <i>Le contexte</i>	2
2. <i>Les points forts du projet</i>	2
3. <i>Le point faible du projet</i>	3
4. <i>L'avis</i>	4

1. LE CONTEXTE

Le Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Guiers et de ses Affluents, SIAGA, a en charge le projet de restauration morpho-écologique du Guiers sur les communes de Saint-Genix-sur-Guiers 73 et Aoste 38

Le projet initial portait sur deux actions :

- Le reméandrage du fond de lit par mise en place de banquettes sur le lit mineur du Guiers,
- La restauration d'un bras historique, la reconquête du bois alluvial et la connexion du Guiers au Rhône.

Suite à l'avis défavorable du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel concernant l'action 2, le SIAGA a décidé de lancer les travaux sur le Guiers hors du périmètre de la Réserve Naturelle du Haut Rhône Français.

La présente enquête publique ne concerne donc que la construction de trois banquettes dans le lit du Guiers (N°1,2,3).

2. LES POINTS FORTS DU PROJET

- 1) Renforcement du lit du Guiers par la création de zones de dépôts sédimentaires et d'un revêtement minéral.
- 2) Amélioration de la vie piscicole par oxygénation des eaux et la présence de lieux de repos.
- 3) Amélioration de l'aspect paysager des rives par l'enlèvement de toute la végétation envahissante (Les chemins des digues sont des lieux de promenade pour les habitants des deux communes)
- 4) Accord avec les orientations N°6 et N°8 du SDAGE.

3. LE POINT FAIBLE DU PROJET

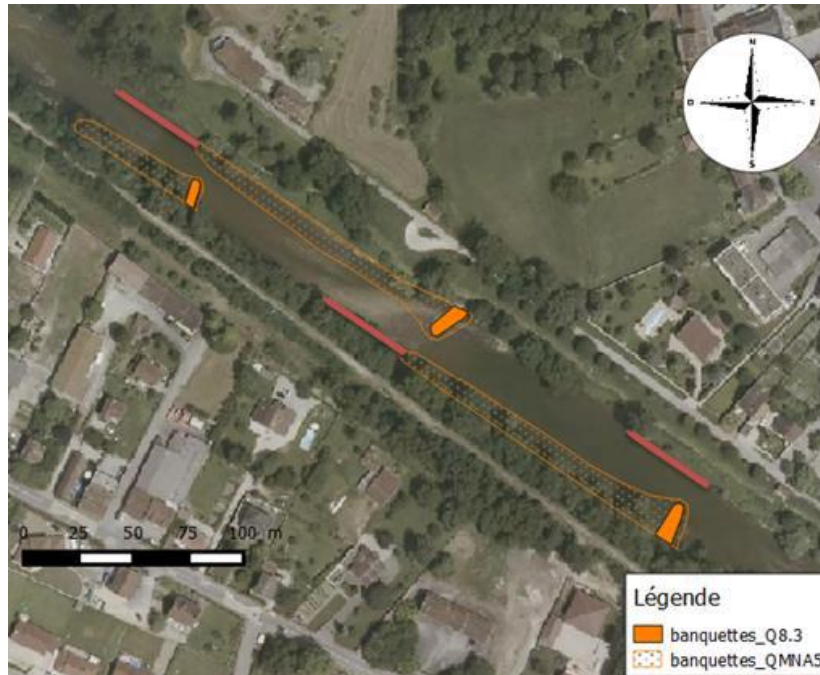
Si la restauration morpho-écologique du Guiers est importante, le SIAGA ne doit pas oublier l'entretien des digues qui sont là pour protéger la population d'Aoste et Saint-Genix des risques engendrés par les crues du Guiers.

Il est donc nécessaire que les travaux optionnels décrits ci-après soient réalisés :

A) Mise en place de protection en enrochements sur la rive gauche du Guiers en aval du pont de Saint-Genix-sur-Guiers (photographie ci après).



B) Mise en place de protection en enrochements sur les deux rives du Guiers situées face aux banquettes 1,2, 3 (traits de couleur rouge de la photographie aérienne ci-après)



Dans son mémoire en réponse, le SIAGA s'engage à réaliser l'ensemble des protections.

4. L'AVIS

Considérant les poids respectifs des points forts et faibles du projet,

Considérant les réponses positives du mémoire en réponse du SIAGA concernant les travaux de protection,

Considérant que le public a été informé du déroulement de l'enquête publique par voie de presse et affichage en mairies et sur les lieux des futurs travaux, qu'il a pu consulter l'ensemble des dossiers en mairies sous forme papier ou grâce à un poste informatique dédié, qu'il a pu s'exprimer verbalement lors de mes permanences ou écrire ses remarques sur les registres d'enquête, par courrier ou par mail via un site dédié,

Considérant que l'enquête publique s'est déroulée conformément à l'Arrêté Préfectoral,

J'émet un AVIS FAVORABLE au projet de construction des trois banquettes (N°1, 2,3) dans le lit du Guiers conformément aux Articles L214-1 à L214-6 du Code de l'Environnement.

Cet avis est assorti d'une réserve : Que le SIAGA prenne en compte la sécurité des habitants d'Aoste et Saint-Genix en consolidant les digues comme il s'y est engagé dans son mémoire en réponse.